



Éditorial de Jean-Claude Mailly

LETTRE AUX SECRÉTAIRES DE SYNDICATS

1. La crise, où en est-on ?

La crise internationale est une crise du système capitaliste. Elle est en particulier due à une répartition de plus en plus inégalitaire des richesses entre travail et capital et à une déréglementation généralisée aux niveaux international, européen et national. Tant que ces questions de fond ne seront pas réglées – et elles ne le sont pas – la crise perdurera même si des accalmies peuvent se produire, par exemple avec une croissance économique redevenue légèrement positive. Ce devrait être le cas en 2010, mais insuffisamment pour diminuer le chômage. Ce n'est pas un hasard si ces dernières années, au nom de la concurrence exacerbée et de la compétitivité sur les prix, on a pressuré les salaires, précarisé l'emploi, dégradé les conditions de travail, tiré à la baisse sur la protection sociale collective, réduit les services publics. Le social et le collectif sont devenus la principale variable d'ajustement avec toujours le même motif: on est obligé, les autres le font aussi.

En France, en un an, le chômage a bondi de 25 %, les délocalisations se sont accélérées, les comptes publics et sociaux (ce qui assure le collectif) se sont dégradés, le pouvoir d'achat des classes moyennes a chuté. Seuls les plus aisés ne sont pas concer-

nés grâce aux diverses mesures fiscales (ex. : le bouclier fiscal) mises en place par le gouvernement en leur faveur. C'est pour toutes ces raisons que pour Force Ouvrière il faut changer de modèle, et exiger de nouvelles orientations en matière économique et sociale. Et ce, tant au niveau national, qu'euro-péen et international.

La crise montre aussi qu'en cas de problèmes économiques graves, même les partisans du capitalisme libéral appellent les États à la rescousse. Des milliers de milliards d'euros ont ainsi été dégagés par les gouvernements, notamment pour venir en aide aux banques. Pour autant, rien de sérieux n'a été exigé en contrepartie. Les banques refont des profits mais le système continue comme avant. En quelque sorte, on a nationalisé les pertes et privatisé les profits.

Ce fut aussi, dans certains pays comme la France, le retour de l'État dans la stratégie industrielle, qui avait été abandonnée depuis des années. Mais là encore, les choses ne vont pas assez loin. Pour Force Ouvrière,

par exemple, il est indispensable de créer une banque nationale pour l'industrie. Tout comme il est indispensable d'exiger des entreprises des contreparties, notamment en matière d'emplois et de salaires, quand elles bénéficient d'une aide publique.

2. Les priorités de 2010

L'emploi

Outre les mesures d'urgence négociées ou adoptées en 2009 comme celles concernant le chômage partiel, Force Ouvrière revendique un moratoire sur les licenciements, des règles claires entre donneurs d'ordre et sous-traitants, la mise en place d'une allocation de solidarité intergénérationnelle, le gel de la Révision générale des politiques publiques (RGPP), un réexamen de toutes les aides publiques à l'emploi (74 milliards d'euros en 2009 dont 35 milliards pour les exonérations de cotisations sociales patronales).

Nous revendiquons également une prolongation de l'indemnisation du chômage, un relèvement et un accès plus facile à

Cher(e)s camarades,

En ce début d'année 2010, au nom du bureau confédéral, je tiens en premier lieu à vous présenter, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour l'année qui s'ouvre.

Ces vœux s'adressent à tous nos militants et adhérents et à tous nos syndicats et sections syndicales du privé comme du public. Plus que jamais en 2010, du fait de la crise, il appartient aux salariés, pour être respectés, de se faire entendre et d'être exigeants dans les revendications, la négociation et l'action si nécessaire. Personne ne le fera à leur place, et personne ne le fera à la place de la CGT Force Ouvrière dont l'indépendance et la liberté irritent ou agacent ici ou là. Mais comme le dit le proverbe africain, «on ne jette pas de pierre sur un arbre qui ne porte pas de fruit».

Cette lettre est l'occasion de faire le point sur les principaux thèmes d'actualité qui marqueront à coup sûr cette année 2010, sans préjuger d'événements aujourd'hui imprévisibles.

S O M M A I R E

- P.1 à 3: Lettre aux Syndicats, par Jean-Claude Mailly
- P.2 et 3: Chiffres : quelques évolutions au 1^{er} janvier 2010.
- P.4: La retraite par points
- P.4: Le système suédois de retraite

LETTRE AUX SECRÉTAIRES

l'allocation spécifique de solidarité, la prolongation de l'allocation équivalent retraite, la remise en place de systèmes de pré-retraite.

Les salaires

Augmenter les salaires est une des conditions indispensables pour obtenir une meilleure répartition des richesses. C'est aussi une condition pour soutenir la consommation, l'activité économique et l'emploi.

En n'augmentant le SMIC que de 0,5 % (le minimum légal) au 1^{er} janvier, le gouvernement prouve que l'augmentation des salaires n'est pas sa priorité et qu'il reste sur la même ligne qu'avant le déclenchement de la crise. Privilégier les augmentations de salaires par rapport aux autres formes de rémunération, c'est aussi accroître les recettes des régimes de protection sociale collective.

Les négociations 2010 seront dures, raison de plus pour revendiquer haut et fort des augmentations.

La question de l'égalité salariale hommes/femmes est aussi une priorité. Nous demandons au gouvernement de mettre en place des sanctions pour les entreprises qui ne s'y plieraient pas.

Rappelons en outre que nombre de dispositions fiscales mises en place en faveur des entreprises (crédit d'impôt recherche, suppression de la taxe professionnelle) leur laissent du «gras».

Les services publics et la protection sociale collective

Ce sont vraisemblablement les dossiers les plus durs de l'année. Avec la crise, notamment pour aider les banques, les déficits publics se sont envolés. Par ailleurs, l'accroissement du chômage et la modération salariale ont aggravé les déficits sociaux. Pour réduire les déficits, deux choix sont possibles.

L'un, soutenu par FO, vise à la fois à soutenir la consommation (donc les salaires), à être exigeants avec les entreprises pour toutes les aides perçues, à mettre en place une grande réforme fiscale, pour corriger les inégalités croissantes de revenus.

Complémentaire, un peu d'inflation permettrait de réduire la dette.

Ce n'est visiblement pas le choix retenu par le gouvernement. Celui-ci a déjà indiqué qu'à partir de 2010 et pendant cinq ans, il fallait réduire d'un point chaque année le déficit budgétaire pour revenir dans «les clous» euro-

péens, c'est-à-dire passer de 8,3% à 3% de déficit budgétaire.

Pour ce faire, il annonce notamment un renforcement de la RGPP pour réduire les dépenses de l'Etat, une «réforme» des retraites pour réduire les déficits sociaux, un nouveau serrage de vis sur l'assurance maladie, c'est-à-dire qu'il poursuit tête baissée la logique du capitalisme libéral à l'origine de la crise!

La Révision Générale des Politiques Publiques

Dénoncée par FO depuis ses origines, la RGPP se traduit par:

- 100 000 postes en moins dans la fonction publique d'État en trois ans (donc 100 000 personnes qui ne trouveront pas de travail),
- des restructurations s'accompagnant de privatisations de services publics,
- une remise en cause des départements (et des services et effectifs correspondants) au profit des régions.

Qui plus est, cette RGPP se fait en catimini en faisant appel à des entreprises privées qui, demain, bénéficieront des privatisations!

Tout cela se traduit par un affaiblissement ou une suppression

de services publics à destination des citoyens, ce qui conduit à bafouer les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité.

On ne peut pas dire que la France résiste mieux grâce aux amortisseurs que sont les régimes sociaux et les services publics et continuer à les remettre en cause. C'est une duperie.

Cela se traduit également par une forte dégradation des conditions de travail dans tout le service public. L'exemple de France Télécom n'a pas servi. Plutôt qu'un débat malsain et dangereux sur l'identité nationale, il faudrait un vrai débat sur le respect des valeurs républicaines. L'accentuation de la RGPP commence à susciter des réactions chez les personnels. Pour FO, il faut passer à une autre RGPP: la résistance généralisée des personnels publics, qu'ils soient d'État, de l'hôpital, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Les régimes sociaux (les retraites - l'assurance-maladie)

Le débat sur les retraites revient en 2010. Pour le moment, rien n'est vraiment annoncé à cause des échéances électorales de mars (les élections régionales). Des idées circulent telles que

CHIFFRES: Quelques évolutions au 1^{er} janvier 2010

Salaires et minima sociaux: le minimum

SMIC: Revalorisation de 0,5% au 1^{er} janvier. Il atteint en termes bruts 1343,77 euros, soit 6 euros d'augmentation mensuelle.

RSA et ASS: Revalorisation du RSA et de l'ASS de 1,2%. Le RSA pour une personne seule sans enfant atteint 460,90 euros par mois.

Fiscalité: un semblant de justice

Assurance vie: Les contrats sont désormais soumis à prélèvements sociaux au décès du bénéficiaire.

Plus-values mobilières: Elles sont soumises à cotisations sociales dès le premier euro.

Fiscalisation des indemnités accidents du travail:

Les indemnités journalières sont soumises à l'impôt sur le revenu à hauteur de 50%.

Une santé de plus en plus chère

Forfait hospitalier: En hausse de 2 euros, il passe de 16 à 18 euros

Déremboursements: Le taux de remboursement de 110 médicaments passe de 35% à 15%

AIRES DE SYNDICATS

repousser l'âge du droit au départ à la retraite (de 60 à 63 ans par exemple), donner plus de place à la capitalisation (là encore, la crise n'a pas servi de leçon), faire un grand régime par points, ce qui accentuerait les inégalités et briserait les mécanismes de solidarité.

Sur le calendrier aussi, différentes options circulent: guerre éclair pendant l'été (scénario Balladur de 1993), dealer l'augmentation de la durée de cotisations contre un règlement (dans quelles conditions?) de la pénibilité, tout mettre à plat, attendre 2012...

Force Ouvrière a sorti un premier document. (voir notre site internet: www.force-ouvriere.fr)

Hors de question pour nous d'accepter de nouveaux reculs de droits. Encore une fois, tout est lié: salaires - emplois - retraites - réforme fiscale.

Il n'est pas exclu que le gouvernement veuille d'une manière ou d'une autre réduire la couverture de l'assurance-maladie, ce à quoi nous nous opposons bien entendu.

En ce début d'année 2010, nous avons déjà expliqué au gouvernement que nous n'accepterions pas une remise en cause des régimes sociaux, que ce serait pour FO un *casus belli*.

La représentativité

Je ne rappellerai pas toutes les raisons pour lesquelles Force Ouvrière s'est opposée à la position commune sur cette question entre CGT - CFDT - MEDEF - CGPME, reprise dans la loi du 20 août 2008. Fondamentalement, c'est une atteinte à la liberté syndicale et à la liberté de négociation, raison pour laquelle nous avons déposé plainte au Bureau International du Travail. Du côté syndical, les signataires (CGT - CFDT) voudraient surtout éliminer certaines organisations syndicales parce qu'elles ne passeraient pas les seuils requis pour pouvoir désigner des délégués syndicaux et négocier. C'est la finalité principale de leur signature.

Or, sur un sujet touchant au paysage syndical et au nombre d'organisations, faut-il négocier avec le patronat? Poser la question, c'est y répondre.

À celles et ceux qui douteraient de ces intentions, j'indique que lors d'un débat avec les journalistes sociaux en octobre dernier, quand le Secrétaire général de la CGT indiquait que le pluralisme devait s'appliquer dans le syndicat mais pas en nombre d'organisations syndicales, je lui répliquais que les pays ne connaissant qu'un seul syndicat étaient soit des dictatures, soit des démocraties à l'anglo-saxonne qui n'avaient rien à voir avec notre

attachement à la république sociale.

On comprend mieux, à travers cette anecdote, ce que signifie le «syndicalisme rassemblé» par opposition à l'unité d'action ou action commune. Le premier baffou le pluralisme syndical quand la seconde le respecte.

Il y a donc conflits et divergences sur la place, le rôle, le fonctionnement du syndicat.

En attendant, la loi s'applique dans le privé et s'appliquera demain, sous des modalités spécifiques, dans le public. Il est donc indispensable qu'à tous les niveaux (du syndicat à la confédération en passant par les unions départementales et les fédérations nationales), la syndicalisation, le développement et les élections soient des priorités quotidiennes et que les résultats soient transmis aux unions départementales et fédérations nationales.

Nous le savons tous, le travail de terrain est essentiel. C'est lui qui accroît la syndicalisation et permet d'avoir de bons résultats électoraux. Et c'est ainsi que nous développerons notre syndicalisme libre et indépendant.

Etre représentatif dans l'entreprise, c'est atteindre 10% de l'ensemble des effectifs. D'où l'importance d'être présent dans tous les collèges. De ce point de vue, la syndicalisation des cadres est aussi une priorité.

Au plan confédéral, il n'y aura pas de fusion avec telle ou telle autre organisation. Pour deux raisons. La première est que Force Ouvrière doit rester FO. La seconde c'est que les manœuvres d'appareil au sommet, dans le dos des travailleurs, sont vouées à l'échec. Cela ne nous empêche pas ici ou là d'accueillir de nouveaux adhérents, parfois en nombre, comme dans la police nationale ou avec les hôtesse de l'air et les stewards.

Faire grandir la maison Force Ouvrière, c'est garantir pour les salariés l'étendard de la liberté, de l'indépendance, de la négociation, de l'action si nécessaire, ce que j'appelle le réformisme militant, celui qui a un cap, un dessein et sait que ce sont aussi les petites victoires qui peuvent faire de grandes réussites.

Chacun de nous est concerné et chacun de nous ne doit pas attendre ce que feront les autres. C'est ensemble que nous réussirons.

Nous sommes plus que déterminés à garder le cap, à défendre les intérêts particuliers des travailleurs et à nous développer.

Je compte sur vous, collectivement et individuellement.



Mutuelles et Assurances: Hausse des prix des mutuelles (environ 5%) et des assurances (entre 3 et 6%)

Autres

Transports: Hausse des prix des TGV (1,9%)

Redevance télévision: Hausse de 3 euros, elle atteint 121 euros

Baisse de la prime à la casse: D'un montant de 1000 euros en 2009, elle passe à 700 euros au 1er janvier puis à 500 euros au 1er juillet, pour l'achat d'un véhicule neuf qui ne tombe pas sous le coup du malus écologique

Forfait social: La taxe sur l'épargne salariale, l'intéressement et la participation, versée par les employeurs passe à 4%, comme les prélèvements sur les retraites chapeaux

Retraites

Pensions de réversion: Les retraités, veufs ou veuves qui perçoivent moins de 800 euros par mois et bénéficient d'une pension de réversion voient cette prestation augmenter de 11,1%.

Durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein: Elle passe à 162 trimestres

La retraite par points

2010, l'année où on s'opposera à l'allongement de la durée du travail

Le gouvernement va poser le dossier retraite au premier semestre 2010, après les élections régionales. D'ores et déjà, des pistes sont avancées par les pouvoirs publics, dont l'allongement de la durée du travail. Il nous paraît utile de vous faire parvenir ces informations sur deux propositions qui risquent de revenir souvent : la retraite par points et la mise en place de comptes notionnels. Quelques explications s'imposent. Nous rappelons que nous sommes contre, tout comme nous nous opposons à tout allongement de la durée de cotisations.

Dans un régime par points, les cotisations versées par les actifs sont converties en points de retraites en divisant le montant des cotisations par le salaire de référence de l'année considérée (valeur du point). Les points obtenus annuellement sont alors cumulés tout au long de la carrière des cotisants.

À la liquidation des droits, le montant de la retraite est déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur de service du point.

Les régimes par points sont donc par nature contributifs, le montant de la retraite servie est en effet étroitement lié à l'effort contributif du salarié, puisque celui-ci est proportionnel au nombre total de points acquis pendant toute la durée de la carrière professionnelle, y compris pour les périodes de maladie et de chômage.

Toutefois, cette contributivité peut être complétée par la volonté des partenaires sociaux d'y assortir des mécanismes de solidarité pour attribuer des compléments au titre des droits familiaux, ce qui est le cas dans régimes complémentaires.

DU PASSAGE À UNE RETRAITE «INTEGRALE» PAR POINTS ...

Pour le secteur privé, la transformation du régime de base en régime par points

aurait pour conséquence d'uniformiser les réglementations des régimes préexistants. Dans cette éventualité, à quoi bon faire coexister deux piliers obéissant aux mêmes règles?

Ainsi, la première conséquence structurelle de cette réforme serait la fusion des régimes de base (CNAVTS, MSA) avec les régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC, IRCANTEC).

La deuxième conséquence se traduirait par le renforcement du caractère contributif du nouveau régime de retraite puisque l'ensemble de la carrière –et non plus les 25 meilleures années au régime général– serait pris en considération. Sans plafond?

Ainsi, les petites retraites d'aujourd'hui seraient encore plus basses et les retraites les plus élevées le seraient encore plus demain dans ce système qui se révélerait encore plus inégalitaire, donc plus injuste.

La troisième conséquence, et non des moindres, ferait que ce régime unique par points se transformerait en régime à minima.

En effet, l'intervention de l'État, cofinancier du régime, serait omniprésente et l'obligation d'équilibre financier permanent (compte tenu des engagements

européens) pèserait sur la fixation des paramètres financiers (valeur d'acquisition et de liquidation du point).

De plus, les politiques d'exonérations de cotisations de sécurité sociale développées depuis une quinzaine d'années seraient incompatibles avec un tel régime, à moins que l'État ne s'engage à compenser la totalité de ces exonérations.

Inexorablement ce pilier verrait son rôle et son taux de remplacement se réduire pour se transformer en régime universel d'État, synonyme de filet de sécurité.

Et in fine, la « nécessité » de (re)mettre en place un deuxième pilier, se révélerait quasi indispensable, mais cette fois par capitalisation.

Ainsi le gouvernement aurait-il répondu aux engagements européens de créer des piliers par capitalisation, engagements notamment réaffirmés au Sommet de Bruxelles les 22 et 23 mars 2005.

À la lumière de ce qui s'est passé dans le cadre de la fusion ASSEDIC-ANPE, on peut s'interroger sur la capacité des partenaires sociaux à maintenir dans la sphère paritaire nos régimes de retraite sans que l'État n'intervienne pour contester notre autonomie et notre légitimité.

Le système suédois

Instauré en 1998, le nouveau système de retraite suédois est présenté comme un exemple à suivre par plusieurs organisations internationales ; de nombreux pays s'en sont ouvertement inspirés, notamment l'Italie et la Lettonie (1995), la Pologne (1999).

1 - La réforme du système de retraite public suédois

L'ancien système de retraite suédois versait deux types de pension : une pension universelle forfaitaire à tous les résidents et une pension complémentaire contributive. L'âge normal était de 65 ans, avec départ possible à 60 ans avec décote ou report jusqu'à 70 ans avec surcote.

Le nouveau système

La réforme substitue au régime contributif à prestations définies, deux régimes à cotisations définies : l'un en répartition – les comptes notionnels – et l'autre en capitalisation – les comptes capitalisés.

Les pensions de veuvage, les pensions d'invalidité et le minimum garanti, qui faisaient partie de l'ancien système ont été transférées dans des systèmes spécifiques. Le nouveau système est introduit progressivement, sur dix-sept générations, les suédois nés en 1954 – qui avaient 44 ans au moment de la réforme – relèveront uniquement du nouveau système.

2 - Les mécanismes du nouveau système de retraite

Les comptes notionnels

Chaque assuré dispose d'un compte personnel dans lequel sont créditées virtuellement chaque année ses cotisations de retraite et celles de son employeur. L'opération est virtuelle, le compte de

chaque assuré est revalorisé chaque année selon un index représentatif de la croissance du salaire moyen.

Le capital virtuel accumulé est converti en une pension de retraite en le divisant par un coefficient de conversion. Celui-ci dépend positivement de l'espérance de vie à l'âge de départ à la retraite de la génération à laquelle appartient le salarié, c'est-à-dire de la durée moyenne escomptée de la période de la retraite. Ainsi, le recul de l'âge de départ à la retraite conduit à augmenter la pension par deux biais : les années cotisées en plus accroissent le capital virtuel et le coefficient de conversion diminue car l'espérance de vie à la retraite est plus faible.

Les pensions, en termes réels hors inflation, sont revalorisées chaque année suivant l'évolution réelle du salaire moyen, amputée de 1,6%, considéré comme la tendance à long terme de la croissance réelle du salaire moyen. Elles sont donc

indexées sur l'inflation en moyenne, mais elles peuvent évoluer différemment selon les années :

- les années où le salaire réel croît à un taux supérieur à 1,6 %, les retraités bénéficient d'un gain de pouvoir d'achat ;
- les années au cours desquelles le salaire réel croît à un taux inférieur à 1,6 %, les retraités enregistrent des pertes de pouvoir d'achat.

Ainsi, en période de récession comme actuellement, ces mécanismes conduisent à réduire le montant des pensions :

- dès 2009, les pensions auraient baissé de 4,5 % ;
- de 11 % en cumulé 2009/2010 ;
- de 40 % en 5 ans !

Sans intervention de l'État, s'entend. De fait, dès cette année, celui-ci est intervenu pour limiter la baisse à 3,5%. Et c'est ce que l'on voudrait nous faire accepter!